

REPUBLIQUE DU BENIN



COUR CONSTITUTIONNELLE

N° 010/CC/SG

COMMUNIQUE

La Cour constitutionnelle invite ses délégués électoraux retenus pour l'observation de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 dans les départements de l'**Atacora et de la Donga**, à prendre part aux formations qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

DATES	LIEUX DE FORMATION	COMMUNES CONCERNEES
1 ^{er} avril 2026 à 8 heures 00	Salle de conférence de l'Hôtel « La Romance » de Bassila	Bassila
	Salle de conférence de la Préfecture de l'Atacora à Natitingou	Natitingou et Toukountouna
02 avril 2026 à 8 heures 00	Salle de conférence de la « Maison blanche », hôtel en face de la mairie de Djougou	Djougou, Copargo, Ouaké
	Salle de conférence de l'Hôtel TINA de Boukoubé	Boukoubé
03 avril 2026 à 8 heures 00	Salle de conférence de la Mairie de Kouandé	Kouandé, Kèrou et Pehunco
	Salle de conférence de l'Hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguiéta	Tanguiéta, Matéri et Cobly

Les intéressés sont priés de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

Cotonou, le 28 mars 2026

Le Secrétaire général,



Dr Gani Romuald IROTORI